



PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN HEMODIALYSE

RESPONSABILITE DE L'INFIRMIERE

Public

- Infirmiers(ères)

Durée

2 jours

Coût (net de taxes)

750 €

Intervenantes

F. CHATELIN

CI Formateur

V. GORSE-DEHAME

IDE formateur



CENTRE DE FORMATION AURA

12 Rue Franquet 75015 PARIS

Tel: 01 53 62 66 03

Fax: 01 53 62 67 10

fid@auraparis.org

www.auraparis.org

N° Agrément: 11752527875

N° SIRET: 77569483900355

CODE NAF : 7010Z

Association à but non lucratif

loi du 1er juillet 1901



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

OF référencé DATADOCK

OBJECTIFS

- Aborder les principes du droit
- Connaître les différents types de responsabilité
- Etablir la relation entre droit et pratiques de soin
- Comprendre les enjeux d'organisation, d'hygiène et de gestion des risques au sein du service
- Sensibiliser l'équipe soignante à « la culture du risque »

CONTENU DE LA FORMATION

- Le cadre réglementaire :
 - de la profession infirmière
 - de la prise en charge du patient dialysé
 - des droits des patients
- La collaboration IDE/AS quelle réalité ?
- Infirmier(ère) et certification : quelle implication ?
- Les bonnes pratiques en hémodialyse
- La gestion des risques en hémodialyse

METHODE

- Analyse de cas de jurisprudence : mauvaise interprétation d'une prescription
- Etude de cas concrets, incidents, erreurs en hémodialyse
- Analyse des pratiques professionnelles

**MODULE PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN
HEMODIALYSE
RESPONSABILITE DE L'INFIRMIERE**

Du 08 au 09 Octobre 2018

Nom.....**Prénom**.....
Fonction.....
Date de naissance.....

Adresse personnelle.....
.....
Code postal.....Ville.....
Tél.....Fax.....

Adresse professionnelle (si différente).....
Code postal.....Ville.....
Tél.....Fax.....

Coût du stage.....
Acompte 50%.....
A régler par chèque à l'inscription - à l'A.U.R.A Centre de Formation
Date, le.....

Modalités d'inscription

Toute inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de l'acompte de 50% prévu ci-dessus. Elle devra être retournée au moins 4 semaines avant le début de la session. Le paiement du solde du coût de la formation sera effectué au plus tard le 1er jour de la session.

Fait à.....

Le.....

Signature

CACHET DE L'ETABLISSEMENT